



ACDCA

Subvention aux investissements (ACDCA)

Entreprises artisanales ou de service, commerçants, bénéficiez d'une subvention pour développer votre entreprise !

Action Collective pour la Dynamisation du Commerce & Artisanat

La Région Normandie, le Département de la Manche, Saint-Lô Agglo, la Chambre de commerce Ouest Normandie et la Chambre de Métiers de la Manche s'unissent pour accompagner les entreprises artisanales, de services, et les commerçants à moderniser leur outil de travail, et à assurer le développement de leurs activités.

Vous souhaitez investir et moderniser votre entreprise ?

L'action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat (ACDCA) permet aux entreprises du territoire de l'Agglo de bénéficier :

- d'une subvention pour financer des investissements
- de conseils des chambres consulaires.

Un budget de 582 000 € est consacré à cette action par l'ensemble des partenaires.

Quels sont les critères pour bénéficier de l'aide ?

- être une entreprise installée sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- être une entreprise inscrite au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers
- être à jour des obligations sociales et fiscales
- avoir un chiffre d'affaires inférieur à 800 000 € H.T.
- avoir principalement pour clients des consommateurs finaux (particuliers)
- exercer son activité depuis plus de 3 ans, sauf cas de reprise avec travaux de modernisation
- ne pas avoir engagé les investissements
- pour les entreprises alimentaires, la surface de vente ne doit pas dépasser 100 m²
- être une entreprise avec une vitrine
- être une entreprise située en centre commerçant

Quelles sont les dépenses éligibles ?

minimum de dépenses subventionnables : 5 000 € H.T.
modernisation des locaux d'activité
modernisation des équipements professionnels
équipements destinés à assurer la sécurité, l'accessibilité
rénovation des vitrines
investissements pour la réduction des consommations énergétiques
aux distributeurs de produits locaux, implantés sur le territoire et propriétés d'entreprises locales
aménagement d'espace de vente sur place par une entreprise de transformation de produits

Quelles sont les dépenses non éligibles ?

l'acquisition de fonds de commerce
les investissements financés par crédit-bail ou Société Civile Immobilière
les parkings ou aménagements extérieurs (autres que liés à la sécurisation ou accessibilité des locaux)
l'acquisition, la construction et l'extension (locaux et terrains)
les véhicules autres que de tournées ;
les travaux réalisés par soi-même (matériaux, main d'œuvre)

Quelles sont les aides ?

Aide directe à l'investissement :

20 % du montant des dépenses éligibles
montant maximum 7 500 € (soit plafond de travaux de 37 500 € H.T.)

Aide au montage du dossier :

Les entreprises peuvent faire appel aux chambres consulaires dont elles dépendent pour le montage du dossier de demande de subventions : le coût de cette prestation (450 €) est pris en charge à 50 % par les chambres consulaires et à 50 % par Saint-Lô Agglo en cas d'obtention de l'aide.

Aide pour les ateliers « Transmission d'entreprise » organisés par les chambres consulaires :

Saint-Lô Agglo finance 30 % du coût des ateliers, sans nécessité de passer par un montage de demande d'aide.
montant maximum de l'aide : 135 €
une seule aide par entreprise

Modalités d'attribution

Les subventions sont accordées sous réserve du respect de l'enveloppe globale disponible par un comité d'attribution composé de représentants des différents partenaires et d'un représentant de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Comment déposer mon dossier ?

2 scénarios possibles :

1 - Je dépose mon dossier en ligne

télécharger le dossier de demande de subvention ci-dessous
éditez, remplissez et signez la fiche d'engagement
rassemblez les documents demandés
remplissez la demande en ligne

2 - Je souhaite l'accompagnement de ma chambre consulaire pour déposer mon dossier

télécharger le dossier de demande de subvention ci-dessous
éditez et remplissez les documents (*n'oubliez pas de signer la fiche d'engagement*)
rassemblez les documents demandés
prenez rendez-vous auprès de votre chambre consulaire pour déposer votre dossier en ligne

Le coût de la prestation est de 450 €, votre chambre consulaire prendra 50 % de cette dépense à sa charge et si obtention de l'aide, Saint-Lô Agglo prendra à sa charge les 50 % restants.

CONTACT



AGENT SAINT-LÔ AGGLO

Lucie POUSSIER

**Référente commerce et
artisanat**

06 65 04 69 53

Courriel



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00